

Sur l'approbation du nouveau Règlement sur le II Prix de l'enfance "L'écologie est l'affaire de tous"

Conformément au paragraphe 2 de l'article 74 de la loi fédérale n° 7-FZ du 10 janvier 2002 « sur la protection de l'environnement », afin de mettre en œuvre le décret du président de la Fédération de Russie n° 474 du 21 juillet 2020 « sur les objectifs nationaux de développement de la Fédération de Russie pour la période allant jusqu'en 2030 » et aux fins de la mise en conformité avec la législation de la Fédération de Russie :

1-adopter les règlements ci-joint relatif aux enfants dans le prix (l écologie est l affaire de tous) dans la nouvelle édition.

2- valider l ordre du service fédéral de surveillance dans le domaine de la gestion de l environnement n 107 du 17.02.2022.

Chef

S.G. Radionova

APPROUVÉ
Ordre du Service fédéral
Sur la supervision dans le domaine de la
gestion des ressources naturelles

Du ____ . ____ .2022 № ____

**Règlement relatif à la convention International de l'enfant .
Prix "L'écologie est l'affaire de tous"**

1. Dispositions générales

1.1. Le présent Règlement du II Prix International de l'Enfance et de la Jeunesse "L'écologie est l'affaire de tous" (ci-après dénommé le Règlement, le Prix) détermine les dispositions générales relatives au Prix, les buts, les objectifs, les conditions, les modalités de sa tenue , les nominations et les critères d' attribution évaluer les travaux soumis, ainsi que les exigences relatives à leur conception .

1.2. Le prix est approuvé par le Service fédéral de surveillance de la gestion des ressources naturelles (ci-après dénommé surveillant).

1.3. L'organisateur du prix est le surveillant .

1.4. Le support technique et organisationnel du Prix est assuré par l'Opérateur, qui est déterminé par l'Organisateur du Prix.

1.5. L'adresse officielle du Prix dans le réseau d'information et de télécommunication "Internet" est <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

Le site officiel du Prix publie le Règlement en russe et en anglais.

II. Buts et objectifs du Prix

2.1. Le prix est décerné conformément aux objectifs de développement national de la Fédération de Russie (ci-après dénommés les objectifs nationaux) énoncés dans le décret du Président de la Fédération de Russie du 21 juillet 2020 n° 474 "Sur les objectifs de développement nationaux de la Fédération de Russie pour la période allant jusqu'en 2030", y compris la santé et le bien-être des personnes, les opportunités de réalisation de soi et de développement des talents, un environnement confortable et sûr pour la vie, la transformation numérique :

"L'opportunité de réalisation de soi et de développement des talents" à travers la création de conditions d'identification, de soutien et de développement des capacités et des talents chez les enfants et les adolescents visant à leur autodétermination

et leur orientation professionnelle, en augmentant la proportion de jeunes citoyens

engagés dans le bénévolat (volontaires) ou impliqués dans les activités d'organisations bénévoles (bénévoles).

"Environnement de vie confortable et sûr" en attirant l'attention des enfants et des adolescents sur le thème de la collecte sélective des déchets et de la gestion des déchets solides municipaux.

« Transformation numérique » par le développement de la « maturité numérique » des enfants et des adolescents, leur capacité à former et à publier des contenus photo et vidéo sur les réseaux sociaux qui ne contredisent pas les normes sociales adoptées dans une société civilisée.

2.2. Le Prix a pour objectif de vulgariser le thème de l'écologie, du respect de la nature et de l'environnement auprès des enfants et adolescents de 6 à 17 ans, d'encourager leur participation à des activités d'éducation à l'environnement utilisant les ressources Internet, l'art, le multimédia, les moyens techniques, ainsi que l'éducation environnementale des participants, élevant le niveau de leur culture environnementale, de leur responsabilité, de leur éducation et de leur alphabétisation ; développement au cours d'événements compétitifs d'activités publiques d'organisations environnementales d'enfants et de jeunes (y compris bénévoles) tant dans le système d'enseignement général que dans le système d'enseignement complémentaire pour les enfants.

2.3. Objectifs du Prix :

2.3.1. Education environnementale des enfants et adolescents de 6 à 17 ans.

2.3.2. Identification d'enfants et d'adolescents talentueux et capables âgés de 6 à 17 ans qui présentent leurs propres points de vue sur les problèmes environnementaux du monde qui les entoure dans le cadre des nominations au Prix.

2.3.3. Implication d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 17 ans dans des activités de volontariat environnemental (volontariat).

2.3.4. Développement des préférences professionnelles des adolescents dans le domaine des activités environnementales.

2.3.5. Implication des parents dans des activités environnementales conjointes avec les enfants et sa présentation, les ressources en ligne, les médias artistiques, photo et vidéo.

2.3.6. Échange international d'expériences dans le domaine de la représentation par les enfants et les adolescents de leur compréhension, représentation et contribution à l'amélioration de la situation environnementale dans leurs communautés et pays de résidence.

2.3.7. Soutien aux organisations éducatives russes et internationales, aux organisations d'orphelins et d'enfants privés de soins parentaux, de tous types, aux institutions spécialisées pour mineurs ayant besoin d'une réinsertion sociale, aux institutions d'éducation complémentaire pour les enfants, aux organisations publiques et aux mouvements qui développent et promeuvent un mode de vie sain et la grande importance de l'environnement écologique.

III. Étapes et modalités du Prix

3.1. La période du Prix : du 1er mars au 31 décembre 2022.

3.2. Date limite de dépôt des candidatures pour la participation aux événements compétitifs : à partir de 00 h. 01 min. (fuseau horaire GMT+3) 1er mars à 23h00 59 min. (fuseau horaire GMT+3) 1er octobre 2022 (inclus).

3.3. Les travaux du jury d'évaluation des œuvres et de synthèse des résultats des concours pour l'attribution du Prix se déroulent du 2 octobre au 10 novembre 2022 inclus. La composition du jury est approuvée par l'organisateur du prix.

3.4. L'annonce des lauréats, lauréats et lauréats du Prix aura lieu en novembre 2022.

3.5. Un camp environnemental en plein air pour les gagnants du Prix aura lieu après la synthèse de ses résultats. Le lieu, l'heure, les conditions de tenue d'un camp écologique extérieur pour les gagnants, la participation à ses travaux sont négociés séparément.

IV. Conditions du prix

4.1. La tenue du Prix implique la participation d'enfants et d'adolescents (équipes de participants) à des compétitions en deux formats : individuel et par équipe.

4.2. Lors de la soumission d'une candidature, le matériel vidéo original de l'œuvre est fourni sans faute.

4.3. Le travail ne sera pas considéré ou publié s'il :

- ne respecte pas les exigences du présent Règlement et/ou des Explications Méthodologiques pour les nominations aux Prix ;
- viole la législation de la Fédération de Russie ;
- contient un contenu contraire à l'éthique, obscène, obscène, offensant et/ou immoral ;
- contient des appels à la cruauté ou à la violence ;
- incite à commettre des actes illégaux ;
- contient de la publicité ;
- porte atteinte à l'honneur et à la dignité et/ou porte atteinte aux droits des tiers ;
- indisponible pour le visionnement ;
- dépasse la limite de temps établie pour une vidéo compétitive ou une vidéo d'animation.

4.4. Les œuvres reconnues par l'Organisateur comme correspondant au présent Règlement et Explications Méthodologiques des nominations au Prix sont publiées sur le site officiel du Prix.

4.5. L'Organisateur du Prix se réserve le droit de :

Utiliser les œuvres soumises à des fins non commerciales ;

Mener des campagnes de publicité sociale basées sur les œuvres soumises.

4.6. Les listes des lauréats, lauréats et lauréats du Prix dans les nominations sont publiées sur le site officiel du Prix [https:// L'écologie est l'affaire de tous](https://L'écologie est l'affaire de tous)"

4.7. Les lauréats, lauréats et lauréats du Prix sont récompensés par des diplômes du premier, deuxième, troisième degré, des diplômes de prix spéciaux et des cadeaux. Le Grand Prix du Prix est décerné séparément.

4.8. Tous les participants (enfants et adolescents, organisations, institutions et mouvements), dont les candidatures ont été acceptées et publiées sur le site Internet du Prix, reçoivent des attestations électroniques de participation au Prix de la part de l'Organisateur.

4.9 L'organisateur a le droit d'adresser des lettres de remerciement à :

Organisations éducatives russes et internationales, organisations pour orphelins et enfants privés de soins parentaux, de tous types, institutions spécialisées pour mineurs ayant besoin d'une réinsertion sociale, institutions d'éducation complémentaire pour enfants, organisations et mouvements publics, dont les étudiants, élèves ou membres ont pris part aux compétitions du Prix ;

Enseignants / éducateurs / mentors / conservateurs qui ont soutenu la participation d'enfants et d'adolescents aux activités du concours du Prix.

4.10. Les gagnants, lauréats et lauréats du Prix (pour les mineurs - les représentants légaux des gagnants, lauréats et lauréats du Prix) s'engagent à signer tous les documents nécessaires liés à la réception des cadeaux. Le refus de signer de tels documents est reconnu comme un refus de recevoir un cadeau.

V. _ Nominations Prix et critères d'évaluation

5.1. Nomination " Eco monde "

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Conditions requises pour la nomination : participation individuelle, les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

La tâche de la nomination: présenter aux participants du prix leur propre vision subjective de l'image créée du monde respectueux de l'environnement qui les entoure, des solutions aux problèmes environnementaux, des initiatives environnementales positives disponibles dans le lieu de résidence du participant, dessiner attention à la solution des problèmes environnementaux sous une forme créative (danse, chanson, poème de sa propre composition, etc..).

Format : vidéo, durée de 15 secondes à 1 minute est la bienvenue.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury .

Critères et indicateurs d'évaluation de la nomination Eco monde:

Critères	Indicateurs
Conformité du contenu du format avec la tâche et la nomination déclarée	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Enjeux et pertinence des travaux	Soumis – 1 point Non présenté - 0 points
Présentation intéressante du matériel	Soumis - 1 point Non présenté - 0 point
Représentation de sa propre vision de l'image créée du monde écologique environnant	Soumis – 1 point Non présenté - 0 point
Originalité de l'idée, créativité, variété des genres	Haut niveau - 3 points Niveau moyen - 2 points Niveau bas - 1 point
Minuteries de travail vidéo	Durée de 15 secondes à 1 minute - 3 points Durée de 1 à 3 minutes - 0 point

5.2. Nomination "Eco blogueur"

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Conditions requises pour la nomination : les vidéos doivent être répertoriées sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

La tâche de la nomination: créer un hack de vie (life hacks) ou une vidéo qui motive les abonnés à résoudre les problèmes environnementaux avec la présentation de l'expérience positive de prendre soin de la nature en l'environnement des enfants et des jeunes, l'utilisation du polyéthylène, du papier, du plastique, etc.

Format : vidéo, durée de 15 secondes à 1 minute est la bienvenue.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury .

Critères et indicateurs d'évaluation de la nomination Eco blogueur:

Critères	Indicateurs
Conformité du contenu du format vidéo avec les sujets et les exigences environnementales	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
La pertinence et la signification sociale	Soumis – 1 point

de l'intrigue	Non présenté - 0 point
Style de blogueur simple et clair	Soumis – 1 point Non présenté - 0 points
Images vives et comparaisons	Utilisé correctement - 2 points Sous-utilisé – 1 point Non utilisé - 0 point
Capacité à analyser correctement les informations et à les traduire	Prononcé - 2 points Faiblement exprimé - 1 point Non exprimé - 0 point
Fourniture de matériel non standard	Soumis – 1 point Non présenté - 0 points
Minuteries de travail vidéo	Durée de 15 secondes à 1 minute - 3 points Durée de 1 à 3 minutes - 0 point

5.3. Nomination "Ecocaricature"

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Exigences pour la nomination : participation individuelle, les vidéos animées doivent être répertoriés sur le site officiel du Prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

Objectifs de la candidature : créer une vidéo animée sur des sujets environnementaux, vulgariser le thème de la préservation de l'environnement, prendre soin de la nature et élever le niveau de culture environnementale des enfants et des adolescents.

Format : vidéo animée, une durée de 1 minute est la bienvenue, mais n'excède pas 3 minutes.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la candidature "Ecocaricature":

Critères	Indicateurs
Correspondance du contenu du format de la candidature déclarée	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Approche créative de l'exécution du travail	Soumis - 1 point Non présenté - 0 point
La pertinence de l'idée écologique d'une vidéo d'animation	Prononcé - 2 points Faiblement exprimé - 1 point Non exprimé - 0 point

Insolite et nouveauté	Présenté - 1 point Non présenté - 0 point
-----------------------	--

5.4. Nomination "Eco projet"

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Exigences pour la nomination : participation individuelle, les œuvres créatives doivent contenir des buts, des objectifs, une nouveauté et une approche non standard, avoir un calendrier de mise en œuvre du projet, une signification sociale et environnementale, contenir une estimation du projet et sa justification. Les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

La tâche de la nomination: présenter au jury professionnel un concept pour la mise en œuvre d'un projet environnemental.

Format : vidéo, durée de 15 secondes à 2 minutes est la bienvenue.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la nomination de l'éco projet :

Critères	Indicateurs
Correspondance du contenu du format de la candidature déclarée	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Formulation du but, des objectifs, de la nouveauté de l'éco-projet	Formulé - 1 point Non formulé - 0 point
La pertinence de l'éco-projet	Soumis – 1 point Non présenté - 0 point
La réalité de la mise en œuvre de l'éco -projet	Soumis – 1 point Non présenté - 0 points
Implication du public dans un éco-projet	Fourni - 1 point Non fourni - 0 point
Minuterries de travail vidéo	Durée de 15 secondes à 1 minute - 3 points Durée de 1 à 2 minutes - 1 point Durée de 2 à 3 minutes - 0 point

5.5. Nomination « Génération ESG »

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Conditions requises pour la candidature : participation individuelle, les œuvres créatives peuvent être consacrées au développement d'une initiative dans le domaine du tourisme écologique, à l'évaluation du respect de l'environnement d'une entreprise existante ou au concept de création d'une nouvelle production moderne répondant aux exigences de l'environnement convivialité, etc. les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

L'objectif de la candidature est d'attirer l'attention sur la question du respect de l'environnement des entreprises existantes et nouvelles, leur implication dans l'agenda environnemental, notamment par le développement de l'écotourisme.

Format : vidéo, durée de 15 secondes à 1 minute est la bienvenue.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la nomination «génération ESG» :

Critères	Indicateurs
Correspondance du contenu du format de la candidature déclarée	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Originalité de l'idée, créativité	Haut niveau - 3 points Niveau moyen - 2 points Niveau bas - 1 point
Enjeux et pertinence des travaux	Soumis – 1 point Non présenté - 0 points
La réalité de la mise en œuvre des idées, des initiatives	Soumis – 1 point Non présenté - 0 point
Minuteries de travail vidéo	Durée de 15 secondes à 1 minute - 3 points Durée de 1 à 3 minutes - 0 point

5.6. Nomination "Eco-dessin"

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Conditions requises pour la candidature : participation individuelle, images scannées d'images de dessins (pas plus de 5 Mo) réalisés sur papier (format A4 ou A3) en utilisant n'importe quelle technique et moyen de dessin (crayons de couleur, peintures, crayons de cire, etc.). Les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

L'objectif de la candidature: vulgariser le thème de la préservation de l'environnement, du respect de la nature et élever le niveau de culture environnementale des enfants et des adolescents à l'aide des beaux-arts.

Format : images numérisées de dessins réalisés sur papier sous la forme d'un fichier JPG ne dépassant pas 5 Mo.

Les candidatures dans cette catégorie seront jugées par un jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la candidature "Eco-dessin":

Critères	Indicateurs
Conformité du travail concurrentiel avec le sujet de la nomination	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Le niveau de compétence artistique (technique et qualité d'exécution du travail)	Élevé - 2 points Moyen - 1 point
Approche créative de l'exécution du travail	Soumis – 1 point Non présenté - 0 points
Correspondance du niveau créatif à l'âge de l'auteur	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Le point de vue de l'auteur sur le sujet de la candidature	Soumis – 1 point Non présenté - 0 point

5.7. Nomination "Eco focus"

Les groupes d'âge:

Le premier groupe d'âge - les enfants de 6 à 9 ans;

Le deuxième groupe d'âge - enfants et adolescents de 10 à 13 ans;

Le troisième groupe d'âge est celui des adolescents de 14 à 17 ans.

Conditions requises pour la candidature : participation individuelle, la photographie peut être réalisée sur n'importe quel thème environnemental et dans n'importe quel genre de photographie, affectant la conservation de la nature, l'environnement, le respect de la nature. L'œuvre doit avoir un titre. Les photos encadrées, les inscriptions, les collages, les photos ayant fait l'objet d'un traitement informatique important ne sont pas acceptés. L'installation, la suppression, la substitution ou la modification d'une partie de l'image n'est pas autorisée. L'exposition et la correction des couleurs de la photo sont autorisées. Le travail doit être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

La tâche de la candidature est de vulgariser le sujet de l'écologie à travers l'objectif d'un appareil photo et d'attirer l'attention sur les problèmes environnementaux et les questions de préservation de la nature et de l'environnement pour les enfants de différents groupes d'âge.

Format : la photo est fournie sous forme électronique, dans un fichier graphique au format jpg, ne dépassant pas 5 Mo.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la nomination Eco focus :

Critères	Indicateurs
Titre d'emploi	Oui - 1 point Non - 0 point
Correspondance du contenu de la photo avec les sujets environnementaux	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Solution artistique, angle photo spectaculaire	Présent - 1 point Manquant - 0 points
Évènement, pertinence, orientation sociale	Présent - 1 point Manquant - 0 points
Transfert via un instantané d'informations sur un processus ou un sujet unique dans la candidature	Transféré - 1 point Non soumis - 0 points
La photo répond à 5 questions de la photographie de reportage : quoi, où, quand, pourquoi, pourquoi	Répond à 1 question - 1 point Répond à 2 questions - 2 points Répond à 3 questions - 3 points Répond à 4 questions - 4 points Répond à 5 questions - 5 points Ne répond à aucune question - 0 point

5.8. Nomination "Eco-famille"

Tranche d'âge : enfants et adolescents de 6 à 17 ans.

Conditions de candidature : participation de l'équipe (enfant et membres de sa famille). Les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

La demande est présentée par l'un des enfants et son représentant légal.

Objectifs de la candidature : promouvoir le thème de l'éducation familiale environnementale et élever le niveau de culture environnementale des enfants et des adolescents ; présenter l'expérience d'une famille avec enfants dans la réalisation de campagnes environnementales dans divers formats et genres qui reflètent la promotion du bien-être environnemental.

Format : vidéo, durée de 15 secondes à 1 minute est la bienvenue.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la candidature "Eco-famille":

Critères	Indicateurs
Conformité du contenu du format avec la tâche et la nomination déclarée	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points

Représenter l'approche d'équipe	Soumis – 1 point Non présenté - 0 point
Présentation d'éco-événements familiaux originaux, éco-traditions	Présenté - 2 points Non présenté - 0 points
Approche créative non standard	Haut niveau - 5 points Niveau moyen - 3 points Niveau bas - 1 point
Minuteries de travail vidéo	Durée de 15 secondes à 1 minute - 3 points Durée de 1 à 3 minutes - 0 point

5.9. Nomination "Eco-Ecole"

Tranche d'âge : enfants et adolescents de 6 à 17 ans.

Conditions requises pour la nomination : participation de l'équipe, les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://экологияделокаждого.рф> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

. Une candidature collective est présentée par un représentant d'une institution, d'une organisation ou d'un mouvement.

Objectifs de la candidature : soumettre une vidéo sur un événement environnemental « du début à la fin », qui s'est déroulé dans un établissement d'enseignement, un établissement spécialisé, un établissement d'enseignement complémentaire, un organisme public ou un mouvement public pour une durée d'au moins un mois et a un vrai résultat positif ; organiser un événement environnemental d'envergure (éco-action, éco-flash mob), reflétant l'implication maximale d'un grand nombre d'enfants et d'adolescents, membres du public pour promouvoir le respect de la nature ; montrent un travail systématique sur l'éducation environnementale des enfants et des adolescents dans l'institution.

Format : vidéo, durée de 15 secondes à 2 minutes est la bienvenue.

Les œuvres de cette nomination sont évaluées par le jury.

Critères et indicateurs d'évaluation de la candidature Éco-École :

Critères	Indicateurs
Conformité du contenu du format avec la tâche et la nomination déclarée	Correspond à - 1 point Ne correspond pas - 0 points
Présentation de l'idée d'un événement environnemental	L'idée est claire - 1 point L'idée n'est pas claire - 0 points
Formulaire d'événement	moderne (innovante) - 3 points Forme traditionnelle - 1 point

Le pourcentage d'implication des étudiants/élèves par rapport à leur nombre total dans l'organisation/institution	85-100% - 3 points 50-84% - 2 points Moins de 50 % - 1 point
Créativité dans l'application des genres : chanson, danse, poème, dessin, etc.	Haut niveau - 3 points Niveau moyen - 2 points Niveau bas - 1 point
Respect des normes sanitaires lors d'un événement environnemental de grande envergure	Conforme - 1 point Non atteint - 0 point
Résultat de l'événement pour l'établissement	Importance élevée (réelle, visible) - 2 points Mineur - 1 point Non présenté - 0 points
Possibilité de diffuser l'expérience de la conduite d'un événement environnemental à d'autres organisations/institutions	Vous pouvez vraiment diffuser l'expérience - 3 points Vous pouvez partager l'expérience partiellement - 2 points Expérience individuelle non partagée - 1 point
Minuteries de travail vidéo	Durée de 15 secondes à 1 minute - 3 points Durée de 1 à 2 minutes - 1 point Durée de 2 à 3 minutes - 0 point

VI. Conditions de participation au Prix

6.1. Les enfants et les adolescents âgés de 6 à 17 ans, résidant à la fois sur le territoire de la Fédération de Russie et à l'étranger, et étudiant dans des établissements d'enseignement russes et internationaux, des établissements d'enseignement complémentaire pour enfants ou suivant une éducation familiale, participent à des compétitions pour l'attribution du Prix.

6.2. Les participants aux compétitions pour l'attribution du Prix (individuels ou en équipe) sont les auteurs des œuvres créatives soumises. La responsabilité de la paternité de l'œuvre et du respect du droit d'auteur conformément à la législation de la Fédération de Russie incombe à la personne qui a soumis l'œuvre pour le prix.

6.3. L'âge des participants est pris en compte au moment de la candidature.

Les vidéos, vidéos animées, photographies, images scannées de dessins doivent être publiées sur les vidéos doivent être répertoriés sur le site officiel du prix <https://ecologyofeveryone.fr> et <http://ecologyiseveryone.ru>.

6.4. autres pendant la durée du Prix et doivent être dans le domaine public en utilisant le lien spécifié dans la candidature publier le travail créatif sur le réseau

social à partir du moment de la soumission d'une demande de participation au prix et jusqu'à la fin de la période du prix.

6.5. Il est interdit de soumettre au Prix des œuvres de création précédemment soumises au Prix international de l'enfance et de la jeunesse "L'écologie est l'affaire de tous" dans la période du 1er avril 2021 au 1er octobre 2021.

6.6. Les formats de participation individuels ou en équipe comprennent:
 choix de candidature;
 remplir une candidature sur le site officiel du Prix (séparément pour les participants individuels et en équipe) pour chaque œuvre ;
 consentement inconditionnel au traitement des données personnelles de l'auteur (représentant légal de l'auteur) (Annexe 1 au Règlement);
 consentement inconditionnel de l'auteur (représentant légal de l'auteur) à la publication/placement de documents dans le domaine public et à leur utilisation à des fins d'information, scientifiques, éducatives ou culturelles (Annexe 2 au Règlement) ;
 utilisation pour des événements compétitifs d'œuvres, de photos et de vidéos des participants dans les réseaux sociaux et sur le site Web du Prix ;
 soumission (pièce jointe) du travail conformément aux exigences de la candidature.

6.7. En soumettant une œuvre pour le Prix, l'auteur (représentant légal de l'auteur) accepte sans condition le traitement de ses données personnelles, l'utilisation de sa photographie, de sa vidéo avec son image et de son travail créatif pour publication sur le site officiel du Prix et sur les réseaux sociaux réseaux.

6.8. La participation au Prix pour la catégorie déclarée de participants est gratuite.

6.9. En cas de litige concernant le droit d'auteur d'une œuvre créative, le participant met automatiquement fin à sa participation au Prix, et si une telle œuvre est sélectionnée comme l'un des lauréats/lauréats/lauréats du Prix, le résultat d'un tel le choix est annulé.

6.10. L'organisateur a le droit de combiner les groupes d'âge en fonction du nombre d'inscriptions dans la nomination.

6.11. Les objections, appels, réclamations basés sur les résultats du Prix ne sont pas acceptés.

6.12. Les candidatures envoyées pour la participation à des événements compétitifs pour l'attribution du prix après les délais établis ne seront pas prises en compte.

6.13. La responsabilité des données personnelles incorrectes ou erronées avec une indication incorrecte de l'e-mail, du nom, du prénom, du patronyme, de l'adresse, etc. incombe au demandeur.

VII. Enregistrement des œuvres soumises pour le Prix

7.1. Les travaux sont soumis par voie électronique :

Dessin, photographie (fichiers graphiques JPG ne dépassant pas 5 Mo); format mp3 pas de 300 mega bits, clip vidéo, vidéo d'animation (une durée de pas plus d'une minute est la bienvenue, mais ne doit pas être inférieure à 15 secondes et supérieure à 3 minutes).

7.2. Langue d'exécution du travail : russe, anglais, espagnol.

VIII. Provisions finales

8.1. L'Organisateur et l'Exploitant ne remboursent pas les frais engagés par les participants dans le cadre de la participation au Prix.

8.2. L'opérateur du prix envoie des notifications aux gagnants, lauréats et lauréats du prix sur les résultats de l'examen de leurs travaux en compétition soumis et des instructions sur leurs actions ultérieures.

8.3. L'organisateur et l'opérateur du prix n'envoient pas aux participants (à l'exception de ceux spécifiés à l'article 8.2 du règlement) les notifications des résultats de l'examen de leurs travaux en compétition soumis et ne donnent pas d'explications sur les raisons pour lesquelles les travaux du concours n'ont pas été soutenus et publiés, y compris ne pas rapporter d'informations sur les évaluations et les conclusions du jury.

8.4. Le participant qui a postulé pour le Prix supporte le risque des conséquences de ne pas recevoir les messages significatifs envoyés par l'Organisateur à l'adresse e-mail indiquée par ce participant dans la candidature qu'il a soumise pour participer au Prix.

8.5. Des explications méthodologiques pour les nominations du Prix sont publiées sur le site officiel du Prix.

Pièce jointe 1
Au Règlement du II Prix International de
l'Enfance et de la Jeunesse
"L'écologie est l'affaire de tous"

Consentement au traitement des données personnelles (formulaire)
Auteur (représentant légal de l'auteur)

Je soussigné, nom, prénom _____,
adresse e-mail _____, présent à l'Organisateur
et à l'Opérateur II Prix international de l'enfance et de la jeunesse "L'écologie est
l'affaire de tous" leurs données personnelles afin d'assurer le respect des actes
juridiques réglementaires de la législation.

Mes données personnelles sont toutes les informations me concernant en tant
que personne physique (objet de données personnelles), notamment : mes nom,
prénom, patronyme, année, mois, date de naissance, détails des pièces d'identité,
adresses du lieu de résidence effectif et inscription lieu de résidence, numéros de
téléphone, adresse e-mail, etc.

De ma propre volonté et dans mon propre intérêt, j'accepte que l'organisateur
et l'opérateur du prix prennent des mesures concernant mes données personnelles
qui sont nécessaires ou souhaitables pour atteindre les objectifs du prix, y compris
le consentement au traitement de mes données personnelles, y compris la collecte,
la systématisation, l'accumulation, le stockage, la clarification (mise à jour,
modification), l'utilisation, l'enregistrement sur des supports électroniques et leur
stockage, conformément aux exigences de la législation en vigueur de la
Fédération de Russie et de la loi fédérale n° 152-FZ de juillet 27, 2006 "Sur les
données personnelles".

Je m'engage à signaler les changements de lieu de résidence, de
coordonnées, de passeport, de documents et autres données personnelles.
Averti de la responsabilité de l'exactitude des informations personnelles fournies.

" " _____ Date _____ Signature NOM ET PRÉNOM

Annexe 2
Au Règlement II Prix international de
l'enfance et de la jeunesse
"L'écologie est l'affaire de tous"

Consentement de l'auteur (représentant légal de l'auteur)
Pour la publication / le placement de documents dans le domaine public et leur
utilisation à des fins d'information, scientifiques, éducatives ou culturelles

JE, _____,
(Nom, prénom, patronyme de l'auteur (représentant légal de l'auteur))

En tant qu'auteur (l'un des auteurs) d'une œuvre intitulée

" _____ " ,
(Titre d'emploi)

Demeurant à:

Lieu de travail (le cas échéant) :

Poste (le cas échéant) :

Je confirme la paternité des documents soumis et j'accepte la publication / le placement de documents dans le domaine public sur Internet, y compris sur le site officiel du Iie Prix international des enfants et des jeunes "L'écologie est l'affaire de tous " <https://экологияделокаждого.рф> et l'utilisation de ces matériaux à des fins d'information, scientifiques, éducatives ou culturelles sur une base non commerciale avec l'indication obligatoire de ma paternité.

Je confirme que les documents soumis :
approuvé pour la publication, le placement et l'utilisation par tous les titulaires de droits d'auteur existants, les auteurs, que la publication, le placement et l'utilisation des matériaux ne violeront pas les droits des titulaires de droits d'auteur, des auteurs et d'autres droits de tiers ;
ne contiennent pas d'informations dont la publication/le placement dans le domaine public est interdit.

" " _____ Date _____ Signature NOM ET PRÉNOM